

De l'intérêt de voter... et pour qui ?

- **Elections nationales : présidentielles et législatives**

La constitution de la Ve République faisait déjà de l'élection présidentielle au suffrage universel l'élection majeure de notre pays. Ceci d'autant plus qu'elle réduit considérablement le rôle du Parlement à une chambre d'enregistrement des décisions de l'exécutif.

C'était vrai à l'époque du septennat, c'est encore plus vrai aujourd'hui avec le quinquennat et l'inversion du calendrier, les élections présidentielles précédant d'un mois les élections législatives.

L'élection présidentielle précédant les élections législatives, rend ces dernières anecdotiques.

En effet, porter le « dossard » du Président, qui vient d'être élu, facilite grandement l'élection comme député un mois après, dans le cadre d'une élection qui n'est toujours pas proportionnelle. Le caractère de chambre d'enregistrement dévolu au Parlement en est encore amplifié.

Donc, faute de révision constitutionnelle, ce qui doit nous préoccuper c'est l'élection présidentielle.

Alors deux choix s'offrent à nous.

Le premier consiste à privilégier à l'élection présidentielle une candidature de rassemblement à gauche, qui puisse invalider le pronostic d'un 2^e tour Macron-Le Pen. C'est cette hypothèse que je privilégie, le rassemblement et l'accord qui l'accompagne, laissant présager une issue correcte aux élections législatives pour le PCF ensuite.

Le deuxième consiste à multiplier les candidatures à gauche, dont celle du PCF, qui assurera « de facto » un 2^e tour Macron-Le Pen, et un score très faible pour le PCF. Dans ce cas un rattrapage aux élections législatives est totalement illusoire. C'est une hypothèse que je refuse, étant donné que la preuve n'est pas apportée d'un contre-pouvoir suffisant venant de la rue et des luttes sociales.

- **Elections locales**

La logique est différente. En effet, l'attitude des forces supposées de gauche, tel que le silence total sur l'affaire de la Maison du Peuple, et le positionnement singulier dans l'affaire Baréges-Fourment à MONTAUBAN, m'amènent de fait à exclure de pouvoir voter pour certains binômes.

Jean-Marc PANFILI